

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE
TROISIEME REGION MILITAIRE
CHAHID BEN BOULAID MUSTAPHA
DIRECTION REGIONALE DES INFRASTRUCTURES MILITAIRES

MISE EN DEMEURE N°02 AVANT RESILIATION

En vertu du contrat N° **167/2024** du **11/06/2024**, portant sur <<la réalisation du GAZ intérieur y compris poste détente au profit d'une unité/Béchar>>, conclu d'un délai de **(85) jours, et compte tenu de ce qui suit:**

- **Refus de donner une suite favorable aux injonctions de la mise en demeure n°01, publiée le 24/03/2025 ;**
- **Retard notable dans la réalisation ;**
- **Expiration des délais contractuels.**

Une mise en demeure N° **02 avant résiliation** est adressée à L'EURL <<**DATA Réalisation**>>, sise à Hai Badr Local n° 60, n°02 Commune Oued El Alaiek/ Blida, pour **rattraper le retard notable dans la réalisation etachever l'exécution l'objet de l'acte** et ce, au cours de **huit(08)** jours à partir de la date de publication de la présente à la presse nationale et au Bulletin Officiel des Marchés de l'Opérateur Public.

Faute d'obtempérer à la présente, il sera procédé à l'application des mesures coercitives prévues conformément à la réglementation en vigueur, ainsi que l'article n°31 de la convention conclue.